

11.03.22

Décision

du Bundesrat

Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil au sujet d'une assistance macrofinancière à l'Ukraine

COM(2022) 37 final; doc. du Conseil 5849/22

Lors de sa 1017^e session, le 11 mars 2022, le Bundesrat a pris la position suivante, conformément aux articles 3 et 5 de la Loi relative à la coopération entre la Fédération et les Länder dans les affaires de l'Union européenne :

1. Le Bundesrat, vu l'article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations unies, condamne fermement la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La Russie viole à nouveau plusieurs principes essentiels du droit international et attaque les fondements de la paix en Europe. La Russie est responsable de la souffrance et de la mort d'innombrables personnes.
2. Le Bundesrat appelle la Fédération de Russie à cesser immédiatement toute agression et à se retirer d'Ukraine. Il condamne les attaques continues contre la population civile ukrainienne et attend de la Russie qu'elle entame sans délai des pourparlers sérieux sur la protection des civils.
3. La guerre d'agression russe contre un État souverain est condamnée à juste titre par tous les États membres de l'UE et par l'écrasante majorité de la communauté internationale. Le Bundesrat salue le fait que l'Europe, ses partenaires et ses alliés s'opposent avec détermination et cohésion à cette guerre d'agression. L'Europe assure l'Ukraine de son soutien. L'Ukraine est en droit d'être un pays libre, démocratique et autodéterminé.

4. Le Bundesrat salue également le fait que l'UE ait immédiatement mis en place des sanctions contre la Russie. Les agressions russes doivent entraîner encore davantage de conséquences économiques, financières et diplomatiques.
5. Il rend hommage aux efforts importants réalisés en Allemagne et surtout dans les pays frontaliers de l'Ukraine pour faire face à l'augmentation incessante de l'afflux de réfugiés de guerre. Il faut notamment souligner à ce propos les innombrables activités émanant de l'engagement de la société civile.
6. Le Bundesrat salue le fait que, pour la première fois, tous les États membres de l'UE souhaitent accueillir ensemble, rapidement et sans formalités excessives, des personnes fuyant la guerre.
7. Il prie le gouvernement fédéral de régler maintenant le plus vite possible, de concert avec les Länder, la mise en œuvre sur le terrain en Allemagne. Ceci concerne le processus d'accueil et de logement des réfugiés de guerre ukrainiens, leurs soins médicaux, leur soutien financier ainsi que leur accès au marché du travail.
8. Le Bundesrat salue la décision du Parlement européen et du Conseil d'accorder une assistance macrofinancière supplémentaire à l'Ukraine. Ce soutien à hauteur de 1,2 milliards d'euros représente déjà un premier signal important de solidarité européenne. Le Bundesrat s'emploie en faveur de mesures de soutien additionnelles pour l'Ukraine, qui doivent lui parvenir rapidement et sans bureaucratie excessive.